



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22140368***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

15 NOV. 2022

DU BRABANT WALLON

GrefféN° d'entreprise : **0810 198 636****Nom**(en entier) : **SDIL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Ernest Solvay 29, 1480 Tubize****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat d'un administrateur et du commissaire et
procuration**

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires du 25 octobre 2022

1. Compte tenu du fait que le mandat de Monsieur Adedotune Adegoke vient à échéance immédiatement après l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes clôturés au 30 avril 2022, les Actionnaires décident de renouveler le mandat de Monsieur Adedotune Adegoke comme administrateur pour une période de six (6) ans. Son mandat prendra donc fin immédiatement après l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes clôturés au 30 avril 2028.

Le mandat de Monsieur Adedotune Adegoke est exercé à titre gratuit.

2. Compte tenu du fait que le mandat du commissaire vient à échéance immédiatement après l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes clôturés au 30 avril 2022, les Actionnaires décident renouveler le mandat de RSM InterAudit, ayant son siège situé à 1932 Zaventem, Lozenberg 22 b2 (numéro d'entreprise 0436.391.122), représentée par Monsieur Luis Laperal, en qualité de commissaire de la Société pour une période de 3 ans à compter de l'exercice se clôturant le 30 avril 2023

3. Les Actionnaires donnent mandat à Me Pierre-Axel Chabot, Me Catherine Matton, Me Pierre-Antoine Gernay et/ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, 178 Chaussée de la Hulpe, chacun agissant seul ou avec pouvoir de subdélégation, pour signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires I et II), et les modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques.

Catherine Matton
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).